



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

LIGUE PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

# CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL des CLUBS - JEU PROVENÇAL

## (CDC-JP)

## REGLEMENT

Les rencontres se joueront suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

La tenue du club est obligatoire.

### **Article 1 – Création**

Le Championnat Départemental des Clubs Jeu Provençal (CDC-JP) se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club.

Les équipes sont réparties dans des Divisions & Groupes constitués équitablement, suivant les résultats des derniers championnats et par tirage au sort.

Une Division 1 dite « D1 Elite » réunira les six équipes les mieux classées en 2018, avec une seule équipe par club. En plus des récompenses prévues en bons d'achat, le vainqueur sera qualifié pour le prochain Championnat Régional des Clubs JP (CRC-JP).

Une Division 2 dite « D2 Compétition » composée de toutes les autres équipes réparties dans différents Groupes.

Un système de montée / descente sera mis en place en fin de saison.

Toutes les rencontres de la « D1 Elite » se joueront selon le Règlement National (6 joueurs + 2 remplaçants, 3 doublettes puis 2 triplettes) pas de lieu commun mais rencontre directe, le club tiré au sort recevant avec date libre mais butée à respecter.

Pas de changement pour la « D2 Compétition », lieu commun de plusieurs rencontres et formule à 6 + 1 joueur (1 tête à tête, 1 doublette et 1 triplète).

### **Article 2 – Engagements**

Les engagements se font par mail à l'adresse suivante : [cdamjeuprovençal@gmail.com](mailto:cdamjeuprovençal@gmail.com)

[cd06@petanque.fr](mailto:cd06@petanque.fr) ou [cdamcommissionjp@gmail.com](mailto:cdamcommissionjp@gmail.com)

Un club peut engager plusieurs équipes. L'inscription est gratuite. Une feuille de demande d'engagement par équipe.

Les équipes d'un même club seront placées dans des groupes différents. En cas d'impossibilité, elles seront opposées dès la première journée.

Un joueur ayant disputé une rencontre dans une équipe ne pourra pas jouer dans l'autre équipe.

### **Article 3 – Composition des équipes**

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories (jeunes, féminines, seniors, vétérans).

Un seul joueur muté extra-département est autorisé par équipe.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

### **Article 4 – Remplacements :**

Il est possible de remplacer un joueur dans l'une des équipes et donc d'utiliser le remplaçant.

Le remplacement éventuel peut intervenir en cours de partie. Dans les parties en doublette ou dans les parties en tripléte.

#### **Modalités de remplacement :**

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse, lors de la mène précédant le remplacement.

Dans tous les cas, le joueur remplacé ne peut revenir dans les parties.

### **Article 5 – Jury de la compétition :**

Un jury composé des capitaines de chaque équipe et de l'arbitre ou d'un membre du Comité de Pilotage devra être affiché sur le déroulement de la rencontre et jugera sur place en cas de litige.

Si un litige persiste, le Comité de Pilotage statuera en dernier ressort.

### **Article 6 - Déroulement et attribution des points pour la «D1 Elite».**

Chaque rencontre comprend : 3 parties en doublette, deux parties en tripléte.

Les parties sont limitées dans le temps :

- Doublette en 11 points ou 2h00, mène finie.
- Tripléte en 11 points ou 2h00, mène finie.

En cas d'égalité au bout des horaires imposés, il sera effectué une mène supplémentaire.

#### **Ordre des parties :**

En premier : les parties en doublette rapportent chacune 4 points soit 12 points.

En second : les parties en tripléte rapportent 6 points soit 12 points.

#### **Attribution des points :**

Le total des points attribués aux rencontres est de 24, il peut y avoir match nul.

Il est attribué à chaque équipe 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

### **Article 6bis - Déroulement et attribution des points pour la «D2 Compétition»**

Chaque rencontre comprend : une partie en tête à tête, une doublette et une tripléte.

Les parties se jouent en même temps et en 13 points.

Chaque partie gagnée remporte 1 point, sauf la tripléte 2 points.

#### **Attribution des points :**

- Le total des points attribués aux rencontres est de 4 points, il peut y avoir match nul.
- Il est attribué à chaque équipe 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

### **Article 7 – Critères de classement général des équipes D1 & D2**

Seront pris en compte :

- Le total des points marqués.

En cas d'égalité entre 2 équipes :

- Le résultat de la rencontre les ayant opposés (priorité à l'équipe ayant remporté la rencontre directe).
- Le plus grand nombre de points rencontre.
- Le goal-average particulier (différence de points pour et contre de la rencontre directe).
- Le goal-average général (différence des points pour et contre).

En cas d'égalité entre plusieurs équipes :

- Le plus grand nombre de points rencontre.
- Le goal-average général (différence des points pour et contre).

### **Article 8 - Déroulement de la saison**

Les rencontres se déroulent entre avril et novembre selon un calendrier établi par le comité de pilotage.

### **Article 9 - Charges du club organisateur**

Le club organisateur se doit de procéder au traçage des jeux et d'assurer la transmission des résultats au Comité de Pilotage.

### **Article 10 – Forfaits**

Toutes équipes ne présentant que 5 joueurs ne pourront disputer la partie tête à tête (perdu 13 à 0) et éventuellement remporter la rencontre.

Pour la D1, un seul joueur avec ses 3 boules disputera sa doublette. De même qu'une triplette se jouera par deux joueurs à 4 boules.

- Il y a forfait quand l'équipe se présente à moins de 5 joueurs.
- Un club sachant qu'une de ses équipes sera « forfait » a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires et le responsable du comité de pilotage par téléphone au plus tard la veille de la rencontre. Ceci ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.
- L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 3 à 0 (3 points et goal-average de + 15, l'équipe forfait, 0 point et – 30)  
En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

**Les amendes :**

- Premier forfait : 50 €
- Deuxième forfait ou forfait la dernière journée : 100 €
- Un deuxième forfait équivaut à un forfait général.

### **Article 11 – Tenue vestimentaire**

Les joueurs participant aux différentes rencontres doivent porter un haut avec l'identification du club.

### **Article 12 - Calendrier de la «D2 Compétition»**

Toutes les rencontres se dérouleront le MERCREDI à 18h30 selon les dates et les sites définis au départ du CDC-JP par le Comité de Pilotage.

Le report global d'une journée ou le déplacement d'un site ne pourra intervenir que sur décision et validation du Comité de Pilotage.

Aucun arrangement de club à club ne sera accepté par respect pour le club organisateur et par équité sportive.

### **Article 13 –Monté / descente**

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la «D1 Elite» monte en CRC-JP.

L'équipe qui descend du CRC-JP reprend sa place en «D1 Elite».

L'équipe classée 6<sup>ème</sup> de la «D1 Elite» descend en «D2 Compétition».

L'équipe classée première de la «D2 Compétition» monte en «D1 Elite».

En cas d'impossibilité (2 équipes d'un même club), c'est la seconde qui prendra la place et ainsi de suite.

En cas de refus de montée, la récompense en bons d'achat sera attribuée à l'équipe qui monte en CRC-JP ou en «D1 Elite».

### **Article 14 - Récompense :**

Sous forme de bons d'achat remis lors de la soirée «Trophées des Champions»

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR LA COMMISSION DU JEU PROVENCAL.**